

CONSEIL

EN RECRUTEMENT

Un accompagnement
sur mesure et adapté
à vos besoins



CONSEIL

EN RECRUTEMENT

Un départ en retraite, une mutation, une création de service... le recrutement est un enjeu stratégique de la politique de gestion des ressources humaines d'une collectivité. Le recrutement nécessite de préparer et d'analyser en amont les besoins, afin de clarifier les compétences recherchées, d'assurer une publicité de l'offre d'emploi et de procéder à la sélection du candidat qui a le meilleur profil.



TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la cotisation
Collectivités non affiliées :
facturation à l'acte



CONTACT

recrutement@cdg25.org
03 81 99 36 31

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓
collectivité affiliée ✓

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE ET ADAPTÉ À VOS BESOINS



L'accompagnement au recrutement du centre de gestion s'exerce à la demande de la collectivité, et sous la responsabilité de l'autorité territoriale. Le service s'adapte aux besoins de l'employeur et propose de réaliser tout ou une partie de la procédure de recrutement.

Le centre de gestion conseille les employeurs et leur propose une aide au recrutement, notamment :

- l'analyse et la formalisation des besoins,
- un conseil statutaire dans le choix de la procédure,
- l'élaboration de la fiche de poste,
- la publicité de l'emploi : déclaration de vacance d'emploi, offre d'emploi via le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale (www.emploi-territorial.fr),
- la recherche active de candidats,
- la réception, le suivi, l'analyse et la pré sélection des candidatures,
- l'organisation et la participation au jury de recrutement,
- la conduite d'entretiens,
- la réalisation et la passation de tests de sélection (mise en situation professionnelle, tests techniques adaptés aux métiers, etc.).

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une expérience confirmée du recrutement
- Une expertise métiers et une connaissance du marché de l'emploi public
- Une méthode et des outils performants : certification internationale Thomas
- Un accompagnement sur mesure, adapté à la taille de votre collectivité
- Le respect des étapes réglementaires de procédure
- Un conseil statutaire

